



ORDRE DES  
**PHARMACIENS**  
DU QUÉBEC

**P 06**  
Retour sur le  
Rendez-vous  
de l'Ordre 2023

**P 24**  
Travail des mineurs:  
Qu'est-ce que la loi  
prévoit?

**P 26**  
L'importance de  
développer son identité  
professionnelle

VOL. 13 N° 01  
AUTOMNE 2023

# L'INTERACTION

**Les ententes de pratique  
avancée en partenariat**

**tout le monde  
y gagne !**





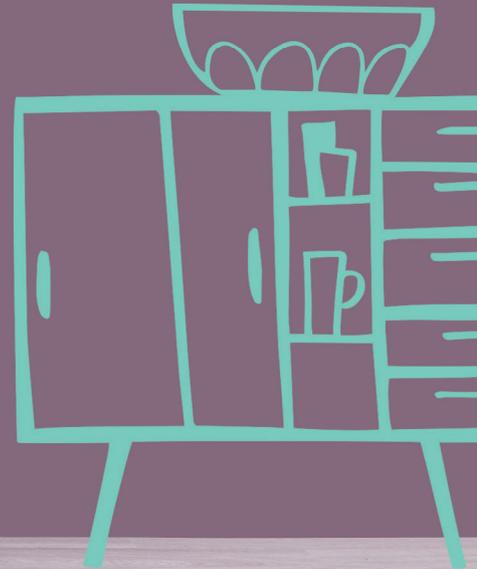
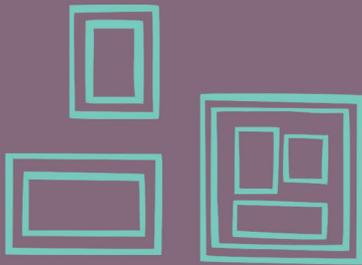
Gestion privée

Comment préparer mon budget?

CELIAPP ou RAP?

Comment bien bâtir ma mise de fonds?

Et si je suis en couple?



L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est actionnaire de fdp depuis 1988.

Première propriété : informations clés

En savoir plus sur le CELIAPP



Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.



# PLANIFICATION STRATÉGIQUE, CE QUE VOUS NOUS AVEZ DIT

Par Jean-François Desgagné

Au printemps dernier, vous avez été invités à participer à un sondage dans le cadre de la planification stratégique de l'Ordre. Réaliser une planification stratégique, c'est un peu la même chose que de faire une évaluation pharmacothérapeutique. Ça commence par une prise d'information et, plus les informations obtenues sont complètes, plus il est aisé de poser un jugement approprié sur la situation et ainsi déterminer un plan d'action concret et adapté.

Bref, en mars, vous avez été plus de 1 300 à répondre au sondage, un taux de participation d'environ 13 %; un échantillon qui laisse bien peu de marge d'erreur. Pour cela, je vous dis merci!

Ce sondage, additionné aux rencontres réalisées avec nos différentes parties prenantes, nous a permis de poser un diagnostic sur la situation actuelle. Ce diagnostic nous a été présenté en juin, soit au lendemain de mon arrivée à la présidence.

Maintenant, docteur, est-ce que le sujet est en santé, malade ou très malade, me direz-vous? À cette question, je répondrais que le sujet va globalement bien. Il est loin d'être sur le respirateur artificiel, mais on doit surveiller ses zones de vigilance, et traiter certains soucis de santé. Je dirais également que le sujet évolue dans un environnement complexe, sur lequel il n'a évidemment pas un contrôle absolu.

L'Ordre est un organisme crédible et

influent, qui a une bonne stabilité financière. Nos liens avec nos partenaires sont solides et nos équipes internes, compétentes. Cependant, il nous reste encore du travail à faire pour atteindre la vision que le conseil d'administration avait fixée il y a trois ans de «devenir une organisation agile, axée sur les besoins des patients et mieux adaptée aux défis de la pratique professionnelle».

Vous avez été clairs dans les réponses au sondage. La charge de travail est très lourde en pharmacie, le manque d'effectif est un enjeu important. Vous êtes d'avis que la population ne connaît pas suffisamment votre travail et vous trouvez que l'Ordre doit poursuivre la transition amorcée pour être plus humain et davantage connecté aux réalités du terrain.

Ces premiers constats ont été communiqués à nos partenaires de la pharmacie lors d'une rencontre en juin et, sans surprise, ils étaient partagés par tous. Nous avons convenu de réaliser une «coalition historique» afin de trouver des solutions aux défis qui se dressent devant nous. L'Ordre a la capacité de travailler individuellement sur ce qui est interne à l'organisation, mais lorsqu'il est question de surcharge de travail et de pénurie de main-d'œuvre, les solutions doivent être collectives. Nous avons donc convenu de travailler sur un plan où chacun s'attellerait à la tâche.

La profession a vécu une évolution sans précédent au cours des dernières décennies et ces changements se sont accélérés à une vitesse folle. Votre compétence et votre immense capacité d'adaptation ont permis cette évolution positive de notre profession. Malgré certains constats sévères et les défis énormes que nous vivons au quotidien, une de mes préoccupations est de donner de l'espoir pour l'avenir.

Dans les prochains mois, nous nous engagerons dans une démarche positive, laquelle portera sur des sujets porteurs comme l'inclusion, la transition écologique et le développement de la profession. Des thèmes comme l'autonomie, le fait de faire mieux (mais pas davantage!), le jugement professionnel et l'indépendance professionnelle seront au cœur de nos échanges. Les solutions aux enjeux ne viendront pas du haut, mais seront plutôt le fruit d'une collaboration.

Et d'ici quelques mois, nous aurons un plan de match ambitieux et respectueux pour les prochaines années, qui visera à atteindre la vision que nous nous donnons.

Face aux épreuves que nous vivons tous dans nos milieux, mon premier objectif est de vous amener à vous projeter au-delà de ces difficultés; avoir une vision large sur toutes les possibilités professionnelles qui s'offrent à nous. Je suis profondément convaincu que l'avenir réserve de belles choses pour notre profession. ◀



# LES ENTENTES DE PRATIQUE AVANCÉE EN PARTENARIAT : TOUT LE MONDE Y GAGNE !

## ▶ ÉDITORIAL

- 3 Planification stratégique, ce que vous nous avez dit

## ▶ ACTUALITÉS

- 6 Retour sur le Rendez-vous de l'Ordre 2023
- 9 Onze pharmaciens nommés *Fellows* de l'Ordre
- 10 Bienvenue aux 311 nouveaux pharmaciens!
- 12 L'interphone: le nouveau balado de l'Ordre
- 12 Le comité exécutif 2023-2024

## ▶ DOSSIER

- 14 Les ententes de pratique avancée en partenariat, tout le monde y gagne!
- 16 Autonomie, efficacité, sécurité
- 18 Plus de confiance et de reconnaissance
- 21 Deux ans d'EPAP: un bilan

## ▶ PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 24 Travail des mineurs: qu'est-ce que la loi prévoit?
- 26 L'importance de développer son identité professionnelle
- 28 **Question de pratique**  
Pourquoi mettre en place un processus de double vérification de l'identité du patient dans le circuit du médicament?
- 32 Le petit monde de Clément



## ► REGARD SUR LA PHARMACIE

**34 Dans les médias**  
Le rôle important des journalistes d'enquête

**35 Portrait de pharmacien**  
David Williamson

## L'INTERACTION

### ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec  
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301  
Montréal (Québec) H2Y1T6  
Téléphone : 514 284-9588  
Sans frais : 1 800 363-0324  
Courriel : [communic@opq.org](mailto:communic@opq.org)  
[www.opq.org](http://www.opq.org)

### RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

### COORDONNATRICE

Amina Bousbia

### COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Guyaine Bertrand, Vincent Généreux-de Guise,  
Francis Hébert-Bernier, Guillaume Leduc, Katia Vo,  
Caroline Rodgers

### GRAPHISME

[www.gbdesign-studio.com](http://www.gbdesign-studio.com)

### RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

### PUBLICITÉ

Normand Lalonde, CPS Média  
Téléphone : 450 227-8414, poste 310  
[nlalonde@cpsmedia.ca](mailto:nlalonde@cpsmedia.ca)

Poste publication 40008414

Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 2023  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1918-6789

### ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 10 000 pharmaciens. Plus de 7 000 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans plus de 1 900 pharmacies communautaires et plus de 1 600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Près de 900 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

### PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-François Dégagné

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée à la Direction des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au [www.opq.org](http://www.opq.org)



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore, FSC® recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

# RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS DE L'ORDRE 2023

LE RENDEZ-VOUS US DE L'ORDRE (RVO) A FAIT SON RETOUR TANT ATTENDU EN PRÉSENTIEL LES 25, 26 ET 27 MAI DERNIERS AU DELTA MONT-SAINTE-ANNE. L'ÉVÉNEMENT A RASSEMBLÉ PRÈS DE 300 PHARMACIENNES ET PHARMACIENS DE DIFFÉRENTS MILIEUX DE PRATIQUE. CETTE 8<sup>E</sup> ÉDITION DU RVO SE TENAIT SOUS LA THÉMATIQUE « ORCHESTRER LE CHANGEMENT ».

## PROGRAMMATION RICHE EN CONTENU

Au programme, quatre ateliers étaient offerts par nos spécialistes de contenu. Que ce soit pour acquérir des astuces de communication, apprendre à développer une alliance thérapeutique avec des patients atteints d'un trouble de santé mentale, implanter une meilleure organisation du travail ou encore connaître les dernières tendances déontologiques en pharmacie, tous les ateliers ont été très appréciés, si on se fie au questionnaire d'évaluation rempli par les participants. Nous remercions d'ailleurs chaleureusement nos spécialistes de contenu, sans qui cette 8<sup>e</sup> édition du RVO n'aurait pas été possible.

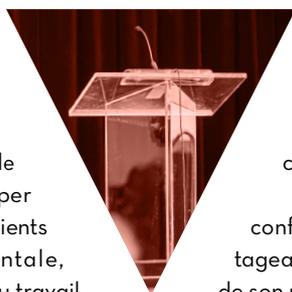
Six conférences plénières qui abordaient la thématique du changement ont également été proposées aux participants.

Manon Lambert, directrice générale et Bertrand Bolduc, président sortant de l'Ordre, ont ouvert le bal avec leur conférence d'ouverture. En se basant sur l'exemple de la transformation organisationnelle de l'Ordre, ils ont présenté les facteurs de succès du changement.

Marie-Laurence Tremblay a poursuivi avec une présentation qui a permis d'en apprendre plus sur l'identité professionnelle des pharmaciens, et d'identifier les opportunités et les défis liés à l'environnement actuel de la pharmacie.

Martin Franco et Anne-Marie Daigneault, de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, ont fait part de leur expérience sur le réaménagement de la pharmacie et le processus de travail que le projet a impliqué. Frédéric Gobeil, pharmacien communautaire, a complété le trio, par voie de vidéo.

Nathalie Marceau, Julie-Anne Filthaut et Elizabeth Bourassa ont chacune présenté une conférence lors du déjeuner du 27 mai. En 30 minutes,



elles ont présenté l'entente de pratique avancée en partenariat, l'expérience vécue à Lanaudière pour optimiser les communications par télécopie et Prescription-Québec.

Sébastien Sasseville, auteur, sportif et conférencier a clôturé l'événement en partageant les principes de leadership acquis lors de son parcours sportif. Il a donné des pistes de solutions pour aider les pharmaciens et pharmaciennes à créer et à maintenir l'engagement, dans des milieux en constante transformation.

## SOIRÉE GALA ET REMISE DE PRIX

La première journée de l'événement s'est terminée en beauté avec une soirée gala qui a été mémorable lors de laquelle a eu lieu la remise de prix. Familles, amis et collègues étaient présents pour honorer les lauréats. Ce moment fort en émotion a été clôturé par une soirée dansante avec le LBA BAND. ◀



Bertrand Bolduc et Manon Lambert



1-Marie-Laurence Tremblay / 2-Nathalie Marceau / 3-Martin Franco, Anne-Marie Daigneault et Frédéric Gobeil / 4-Julie-Anne Filthaut / 5-Elizabeth Bourassa / 6-Sébastien Sasseville / 7-Le LBA BAND



Louise Binet

## Louise Binet

reçoit le prix Louis-Hébert

Pharmacienne propriétaire depuis plus de 40 ans, Louise Binet a toujours été une femme qui entreprend, persévère et ne craint pas de relever des défis. La destruction de sa pharmacie, en 1991, lors des inondations qui ont frappé la Beauce, en est une preuve éloquent. Face à la perte de ce qui représentait 10 ans de travail et d'efforts, Louise Binet ne s'est pas découragée, elle a reconstruit plus grand, et en est sortie la tête haute. Ce qui lui donne cette énergie? Le souci de ses patients et patientes, ainsi que de toutes les personnes qui ont besoin d'elle.

Très engagée pour sa communauté, elle s'est impliquée dans de nombreuses causes: cofondatrice du club Parentaide en faveur des familles en difficulté, membre organisatrice du projet multisport de Beauceville, vice-présidente de Prisme Hébergement, une structure visant la réinsertion des patients souffrant d'un trouble mental, mécène de la chambre de fin de vie du CHSLD de Beauceville, d'ailleurs nommée « Marie-Ben » en mémoire de ses propres parents, accompagnatrice lors de la pandémie, pendant laquelle elle a offert à tout son personnel une formation pour faire face à l'angoisse et à l'anxiété.

Outre son engagement caritatif, Louise Binet a également consacré énormément de temps à la formation des professionnel(le)s de la santé, avec pour objectif d'innover et d'améliorer les pratiques. Elle est cofondatrice du Club de lecture et des Déjeuners-conférences, deux structures permettant aux pharmaciens et aux médecins de suivre une formation continue sur l'actualité du domaine de la santé et de rester à la fine pointe de l'information. Félicitations, Louise Binet! ◀

Prix Innovation remis au pharmacien  
**Philippe Chartrand**



Philippe Chartrand

La collecte de renseignements est à la base de toute bonne intervention. L'un des défis des équipes de pharmacie est d'avoir en main toutes les informations pertinentes à jour concernant leurs patients et patientes. Philippe Chartrand l'a vite compris et a donc créé Empego, un logiciel qui vient faciliter cet exercice. Né en 2019, il permet aux patients de remplir un questionnaire pour décrire leur situation. Le logiciel se charge ensuite de générer un rapport qui pourra être consulté par le pharmacien ou la pharmacienne, et qui lui permettra de prendre rapidement connaissance de la situation et d'éventuels signaux d'alarme.

En plus de lui faire économiser du temps, Empego permet à l'équipe de la pharmacie de ne pas omettre de poser certaines questions nécessaires à l'évaluation du traitement des patients. Le logiciel contribue au respect des standards de pratique de l'Ordre et responsabilise le patient dans son traitement. Il s'est également avéré bien utile lors de la pandémie, lorsqu'il était souhaitable de restreindre les contacts entre les personnes. ◀

**Carl Desparois**  
 lauréat du Mérite du CIQ



Carl Desparois

Diplômé de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal en 2005, maître ès sciences en pratique pharmaceutique, Carl Desparois occupe depuis 2021 la fonction de chef du département de pharmacie du CISSS de l'Outaouais. De 2013 à 2021, il a siégé au conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec, remplissant à cette occasion plusieurs fonctions. Il a notamment été membre du comité exécutif, chargé de superviser l'administration courante de l'Ordre, et président du comité d'évaluation du président du conseil d'administration et de la directrice générale. Il a également pris place au sein du comité mixte Ordre des pharmaciens/Collège des médecins, travaillant ainsi à une meilleure collaboration. Carl Desparois est également impliqué dans la formation de la relève : il est chargé depuis 2016 d'enseignement clinique à l'Université Laval, une fonction qu'il occupe après avoir été conférencier invité à l'Université d'Ottawa de 2009 à 2016, et clinicien associé à l'Université de Montréal de 2006 à 2012. ◀

Le Rendez-vous de l'Ordre fera son retour en 2025! Au plaisir de vous y voir!

# ONZE PHARMACIENS NOMMÉS *FELLOWS* DE L'ORDRE

ONZE PHARMACIENS DE PLUS PORTENT MAINTENANT LE TITRE DE *FELLOW* DE L'ORDRE! EN PLUS DES PHARMACIENS PRÉSENTÉS CI-DESSOUS, S'AJOUTENT ÉGALEMENT LOUISE BINET ET CARL DESPAROIS QUE NOUS VENONS DE VOUS PRÉSENTER.



## Nirvishi Jawaheer

Parce que son enseignement, unanimement loué pour son excellence, a contribué à la formation d'une relève passionnée; parce qu'elle a fait preuve d'un dévouement sans faille envers sa communauté, en particulier dans le cadre de ses fonctions au conseil d'administration du CSSS de la Montagne.



## Marie-Josée Lavoie

Pour ses œuvres caritatives visant à améliorer les conditions de vie et d'hospitalisation des patient(e)s dans la communauté de Rimouski. Les personnes souffrant de handicaps, de séropositivité, de déficiences intellectuelles, les enfants malades, tous ceux/celles pour lequel(le)s elle s'est investie connaissent sa bienveillance.



## Simon Lessard

Pour son expertise des maladies respiratoires et son ardeur à partager ce savoir auprès de ses collègues; pour son ambition à améliorer les pratiques en la matière, et pour les succès remportés au sein de la structure qu'il a fondée, la Clinique des maladies respiratoires de Laval (CMR), dans la lutte pour l'amélioration de l'état de santé de ses patient(e)s.



## Nathalie Letarte

Pour son considérable travail universitaire, aussi bien dans la rédaction de très nombreuses publications relatives à l'oncologie, que dans la formation donnée à des milliers d'étudiant(e)s en pharmacie, qui contribueront à leur tour à faire rayonner la profession. Une œuvre que d'aucuns ont qualifiée de « colossale »!



## Marie-Claude Racine

Pour sa carrière au sein du CHU de Québec, tant auprès de ses patient(e)s que de ses étudiant(e)s, et pour les nombreux projets novateurs qu'elle a réalisés. L'établissement de la Plateforme clinico-logistique du CHU, en particulier, est l'un de ses succès les plus notables et avant-gardistes, et illustre à merveille la volonté d'optimiser et de sécuriser le circuit du médicament qu'elle a toujours manifestée.



## Sylvie Robert

Parce qu'elle a été l'une des pionnières de la pharmacie clinique au Québec, et que l'étendue de son savoir inspira d'autres étudiant(e)s à suivre ses traces; parce que, par son expertise, elle a fait rayonner la profession à travers ses fonctions dans des milieux variés, qu'il s'agisse de l'industrie pharmaceutique, du milieu universitaire ou encore de l'appareil gouvernemental.



## Rachel Therrien

Pour l'énergie qu'elle a toujours déployée à diffuser ses connaissances sur la prise en charge des personnes atteintes d'infections virales chroniques, en particulier le VIH et l'hépatite C, et pour son souci d'offrir des traitements d'une égale qualité aux personnes les plus marginalisées et défavorisées.



## Jean-Luc Trottier

Pour son engagement remarquable au sein du groupe Familiprix, notamment illustré par la création de l'événement caritatif du Défi-Vélo Familiprix, lequel a permis d'amasser pas moins de 700 000 \$ pour la cause des enfants malades; pour la qualité de son activité en tant qu'administrateur de l'AQPP.



## Visal Uon

Pour l'exemplarité de sa carrière en tant que chef de comité de pharmacie en CISSS et CIUSSS, et pour la grande finesse d'organisation des soins pharmaceutiques dont il a fait preuve, qualité qui a particulièrement brillé auprès de ses collègues et de ses patient(e)s lors de la pandémie de COVID-19.

## Félicitations à tous les lauréats!

### MERCI À NOTRE PARTENAIRE OFFICIEL!

Nous tenons à remercier chaleureusement le **Collège de Rosemont**, partenaire officiel, qui a contribué à la réussite de l'événement. Leur contribution nous a permis d'offrir un événement à la hauteur!



**COLLÈGE  
ROSEMONT**

## BIENVENUE AUX 311 NOUVEAUX PHARMACIENS!

Abbas, Doriane-Ismahane	Bouchard, Olivia	Dion, Roxanne	Habeeb, Dina	Le, Kathlyn
Abi Saad, Elie	Bouchard, Sarah	Dionne, Elizabeth	Hajjar, Rita	Leblanc-Roberge, William
Akani, Yacine	Bouder, Thiziri	Dionne, Mathilde	Hamitouche, Yahia	Leblond, Audrey
Akiki, Jennifer	Bourgault, Maude	Di Stefano, Samanta	Hammoutene, Younes	Leclair, Katherine
Ahmed, Miraaj	Bouskila, Joseph	Diyane, Jihad	Han, Tu-Quan	Le Corre, Marianne
Aimarah, Marwa Rim	Brault, Alexandre	Dmitriev, Iliya	Hassen, Sirine	Le, Dieu-Hang
Albasha, Majd	Brindamour, Cloé	Don, Abo Michelle-Rita	Hautcoeur, Lydia	Lefki, Meriam
Al-Outani, Nour	Brouillette, Jeanne	Doyon, Maude	Hébert, Isabelle	Lei, Annie
Amam Ali, Zohal	Cardinal, Laurence	Dozois, Sarah	Howard, Laura	Lemieux, Bérénice
Amori Khouri, Noura	Caron, Vincent	Drapeau, Camille	Huet, Catherine	Lemoine, Samuel
Amou, Mohammed Elamine	Cataford, Gabrielle	Drouin, Myriam	Hui, Samantha	Levasseur, Andréanne
Andrei, Iulia Andra	Chabot, Audrey	Dubay-Bureau, Mira	Huskanovic, Irma	Lozier, Martin
Angelopoulos, Elaine	Chahfé, Christopher	Dubé, Andréa	Ihaddadene, Soumaya	Luu, Kathryn
Ata, Jessica	Champagne, François	Dubé, Théo	Imbeault, Lydia	Mansour, Nada
Aubin, Frédérique	Chaouch, Imane-Rockya	Dubois, Maëlie	Innocent, Joenica	Marrone, Erica
Awad, Christina	Charest, Éléonore	Dubuc, Mathieu	Ipperciel, Louis-François	Martin, Catherine
Bachand, Sarah-Maude	Charest, Étienne	Dufour, Raphael	Joly, Maxime	Masmoudi, Adam
Baribeau, Ariane	Charland, Camille	Dugal, Samuel	Kalakeche, Hajar	Massicotte, Florence
Baril, Jean-Philippe	Chekroun, Faiza	Du-ong, Thi Lan Thi	Kauzman, Patrick	Masson, Leya
Bastarache, Laurie	Chemani, Nadir	El Graoui, Anas	Kfoury, Seifeldin	Matar, Khaled
Bawab, Nadine	Chemil, Hana	El-Hayek, Réale	Khatem, Meriem	Matte, Justine
Bayard, Nicolas	Chen, Kevin	Eliasy, Salim	Kiani, Sami	Mc Cormick, Stéphanie
Beaucage-Moreau, Benjamin	Chevrier, Maxime	Fargnoli, Francesca	Kobeissi, Mira	Mc Kenzie, Evelyne
Beaugard, Emmie	Chung, Alec	Faucher, Léa	Korji, Georges	Mehdoui, Ahmed
Bédard, Jessily	Chung, Ricky	Fauchon, Victoria	Labonté, Sandra	Mekideche, Mounia
Bekiarian, Lisa	Cieza Cuentas, Josefina	Fiset, Gabrielle	Labrie, Élisabeth	Ménard, Marie
Bélanger, Cédrick	Ciobanu, Vasile	Fong, Gin-Hoa Alex	Lacasse, Benjamin	Merah, Amine
Bellali, Aroua	Clément, Alexanne	Fortin Labrie, Catherine	Lacerte, Alexandre	Milot, Andrée-Anne
Bellissimo, Veronica	Coelho, Suellen	Fortin, Léa	Lachaine, Simon	Monette, Lauréane
Belloui, Ania	Collard, Jean-Simon	Fournier, Laurie	Lacoursière, Maxim	Montagne, Marie-Laurence
Benabdoun, Mohamed	Corbeil, Èvelyne	Fournier, Rose-Marie	Laforge, Élyse	Monton, Laurie-Anne
Benfdil, Mehdi	Côté, Justine	Frenette, Camylle	Lafrenière, Audrey	Moore, Stephanie
Bennis, Omar	Courchesne, Delphine	Gabay, Miriam	Lai, Gia-Thanh	Morin, Melissa-Ann
Bergeron, Ève	Coutu, Julie-Anna	Gagné, Émilie	Lajoie, Laurie	Morency, Jeanne
Bergeron, Émile	Couture-Charron, Fanny May	Gagnon, Léonie	Lambert, Elizabeth	Morissette, Anabelle
Bergeron, Émilie	Couture, Stéphanie	Gagnon, Sarah-Kim	Landry, Olivier	Moussa, Elio
Bernard, Florence	Cusson, Alexandre	Gaudreault, Joanie	Laneuville, Justine	Nait, Maria
Bernard Tessier, Gaëlle	Cyr, Claudel	Gauthier, Chloé	Langlois, Nathan	Nedjari, Manel
Bérubé, Anne	Dabayeh, Mariam	Gautreau, Stéphane	Langlois, Olivier	Ngovandan, Michael
Bilodeau, Ariane	D'Amour, Marc-André	Ghaeli, Kourosh	Lanoue, Charlotte	Noé, Beatriz
Bisaillon, Abygaëlle	D'Aoust, Éloïse	Giffard, Noémie	Lapointe, Pier-Luc	Oucherif, Zakaria
Bisson, Audrey	Demers, Kevin	Gilbert, Annie-Pier	Larose, Elizabeth	Ouellet, Frédéric
Bitton, Julia	Denis, Catherine	Godbout, Matisse	Lassoued, Hazar	O'Connor, Amelia
Blais, Florence	Derhy, Kelly	Groguhé, Sophia Malika	Latour, Camille	Pancheva, Tamara
Blanchette-Séguin, Odyle	Descarreux, Gabrielle	Grubissa, Laurie	Lavoie, Katy	Pankovska, Eva
Bodnaruc, Malina	Desfossés, Philippe	Guérin, Elodie	Lavoie, Rosalie	Paré Fouapon, Alexandra
Bordeleau, William	Denis, Cassandra	Guertin, Olivier	Lazri, Chanez	Pépin, Catherine
Bouabib, Rayane	Desgagné, Émilie	Guilbault, Séverine	Le, Angelica	Pépin, Isabelle
	Desrochers, Monika	Habbouche, Issam	Le, Julie	Petrache, Christine



## L'INTERPHONE : LE NOUVEAU BALADO DE L'ORDRE



En mai dernier, nous avons lancé notre tout premier balado, L'interphone. Depuis son lancement, les trois épisodes, disponibles sur notre site Web ainsi que sur les plateformes d'écoute, ont été écoutés 3 143 fois!

Après avoir écouté les trois épisodes d'une durée d'environ 20 minutes chacun, vous pouvez compléter gratuitement une évaluation certificative sur Maestro pour obtenir une heure de formation continue de l'Ordre!

Restez à l'affût, de nouveaux épisodes arriveront bientôt, mettant en lumière des pharmaciens et pharmaciennes de parcours et de milieux différents!

Pour écouter les épisodes sur notre site Web, rendez-vous à l'adresse suivante:

<https://www.opq.org/linterphone>

## LE COMITÉ EXÉCUTIF 2023-2024

Jean-Philippe Adam et Antoine Mathieu-Piotte ont été nouvellement élus au comité exécutif de l'Ordre. Ils se joignent à Yann Gosselin-Gaudreault et Renée Piette, qui y siégeaient déjà. Jean-François Desgagné, comme président, est membre d'office du comité exécutif. M<sup>e</sup> Édith Rondeau agit comme secrétaire.

Le comité exécutif a pour mandat de superviser l'administration courante des affaires et d'exercer les pouvoirs que lui délègue le conseil d'administration, conformément au Code des professions.



**Nous souhaitons  
un bon mandat aux  
membres du comité!**

# NANOPROGRAMMES

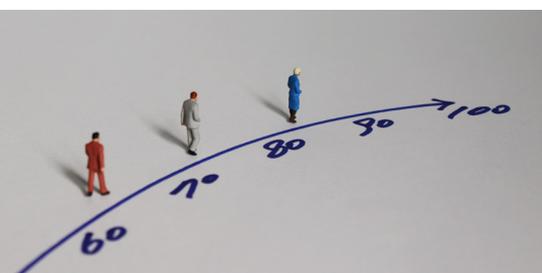
OFFERTS PAR LE BUREAU DE FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE  
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Situés à la frontière des programmes crédités réguliers et de l'offre de formation continue, les nanoprogrammes constituent une offre de formation flexible adaptée à vos besoins et qui allie formation, réseautage et collaboration avec des experts afin de bonifier votre pratique.

La réussite d'un nanoprogramme conduit à une certification sanctionnée par l'Université Laval. Chaque

nanoprogramme offert par la Faculté de pharmacie peut mener à une reconnaissance de deux (2) crédits universitaires de 2<sup>e</sup> cycle admissibles à la formation continue obligatoire de l'Ordre des pharmaciens du Québec (30 heures éligibles par nanoprogramme).

**Inscriptions en cours !**



## Protéger la santé des aînés : l'objectif de l'expert en pharmacothérapie

**Nanoprogramme 1 : Du 18 septembre 2023 au 9 février 2024**

**Nanoprogramme 2 : Du 12 février 2024 au 31 mai 2024**



## Les soins pharmaceutiques en diabète : soyez pleinement impliqué dans la trajectoire de soins de vos patients!

**Du 23 octobre 2023 au 31 mai 2024**



## Les soins pharmaceutiques axés sur le rétablissement en santé mentale

**Du 8 janvier 2024 au 15 juin 2024**

Apprenez-en davantage sur les différentes formations et **inscrivez-vous dès maintenant !**



[www.pha.ulaval.ca/formation-continue/nanoprogrammes](http://www.pha.ulaval.ca/formation-continue/nanoprogrammes)

Faculté de pharmacie  
Bureau de formation continue  
professionnelle



# LES ENTENTES DE PRATIQUE AVANCÉE EN PARTENARIAT, TOUT LE MONDE Y GAGNE !

*Par Caroline Rodgers – 37<sup>e</sup> AVENUE*

---

16

AUTONOMIE, EFFICACITÉ, SÉCURITÉ

---

18

PLUS DE CONFIANCE ET DE RECONNAISSANCE

---

21

DEUX ANS D'EPAP : UN BILAN

*Depuis l'adoption du projet de loi 31, en mars 2020, les pharmaciens peuvent désormais agir de façon autonome dans certaines situations grâce aux ententes de pratique avancée en partenariat. Cette collaboration entre les pharmaciens et les autres professionnels de la santé améliore l'accès à certains soins et la sécurité des patients, en plus de favoriser une utilisation plus efficace des ressources. Comment cette nouvelle collaboration s'incarne-t-elle sur le terrain? L'interaction s'est penché sur la question.*



# AUTONOMIE, EFFICACITÉ, SÉCURITÉ

Par Caroline Rodgers – 37° AVENUE



*Parmi les nouveautés dans les activités introduites par la Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services (dite Loi 31), les ententes de pratique avancée en partenariat (EPAP) apportent aux pharmaciens plus d'autonomie et d'efficacité et, du coup, des gains notables pour les patients et les équipes de soin. Des ententes qui gagnent à être mieux connues et exploitées.*

Aux fins du projet de loi 31, l'Ordre a participé à l'élaboration du cadre réglementaire de ces ententes en collaboration avec le Collège des médecins, les associations de pharmaciens et les autres partenaires du milieu.

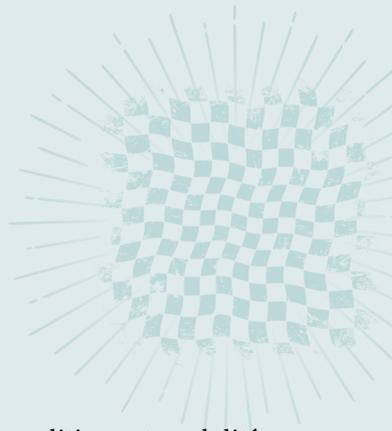
« Notre objectif était de mettre en place les conditions pour que le pharmacien puisse amorcer des thérapies médicamenteuses de manière autonome, dans un esprit de collaboration », explique

Patrick Boudreault, directeur de la Direction de la qualité de l'exercice et des relations partenaires.

## FONCTIONNEMENT

Pour pouvoir établir une entente, des conditions réglementaires doivent être respectées : il faut notamment que les groupes de médecins ou d'infirmiers praticiens spécialisés et de pharmaciens concernés partagent une même clientèle et le même dossier patient.

*« Pour pouvoir établir une entente, des conditions réglementaires doivent être respectées : il faut notamment que les groupes de médecins et, ou d’infirmiers praticiens spécialisés et de pharmaciens concernés partagent une même clientèle et le même dossier patient. »*



Dans le cadre d’une telle entente, les pharmaciens et les médecins déterminent donc ensemble le type de patients à traiter, les circonstances qui autorisent un pharmacien à entrer en jeu dans un dossier pour amorcer les thérapies médicamenteuses et les ajuster ainsi que les circonstances dans lesquelles les médecins interviennent auprès du patient pour réévaluer sa condition.

« Essentiellement, les groupes de pharmaciens doivent s’asseoir avec les groupes de médecins pour déterminer clairement quels services ils veulent offrir à ces patients, ajoute Patrick Boudreault. On devait s’assurer que le rôle de chacun soit clair pour éviter que le patient se sente perdu et se demande qui gère ses médicaments. Cela comporte aussi l’avantage d’harmoniser l’offre de soins entre les pharmaciens d’une même équipe. Les ententes favorisent une pratique collaborative et l’interdisciplinarité en utilisant les compétences des pharmaciens pour ajouter des thérapies, le tout au profit des patients. »

Pour éviter d’avoir à établir de multiples demandes de consultations qui auraient ajouté de la lourdeur administrative au processus, il était logique de prévoir des ententes globales pour différents services de soins et conditions médicales.

« Par exemple, en oncologie, on a des besoins qui se ressemblent pour l’ensemble des patients d’un service, dit Patrick Boudreault. On voulait

mettre en place des conditions et modalités pour faciliter la tâche des équipes traitantes qui sont habituées à collaborer afin que les équipes soignent au lieu de passer leur temps à remplir des formulaires. Les équipes de pharmaciens définissent leur offre de services pour la clientèle qu’ils partagent avec des équipes de médecins, ce qui leur permet ensuite d’entrer dans les dossiers pour ajuster des thérapies médicamenteuses en évitant des conflits de rôle, de la duplication ou des patients qui se retrouvent entre deux chaises. »

### DES RÈGLES À SUIVRE

Pour assurer la protection du public, les ententes de pratique avancée en partenariat doivent aussi prévoir les limites des interventions possibles du pharmacien.

En effet, le pharmacien exerçant ses activités dans le cadre d’une EPAP doit demander l’intervention du professionnel partenaire lorsque les soins requis par le patient dépassent ses compétences, notamment lorsque les signes, les symptômes ou les résultats d’un test indiquent que l’état de santé d’un patient s’est détérioré, lorsque les résultats escomptés de la thérapie ne sont pas atteints et lorsque le patient présente une réaction inhabituelle à la thérapie.

« S’il y a un problème avec le patient et que le pharmacien a atteint les limites de ses compétences, il doit revenir au médecin traitant, précise Nathalie Marceau, pharmacienne et directrice générale adjointe de l’Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). L’entente doit prévoir un mécanisme pour joindre le médecin rapidement si une condition médicale nécessite un suivi urgent. » ◀

# PLUS DE CONFIANCE ET DE RECONNAISSANCE

Par Caroline Rodgers – 37<sup>e</sup> AVENUE



Anne Maheu



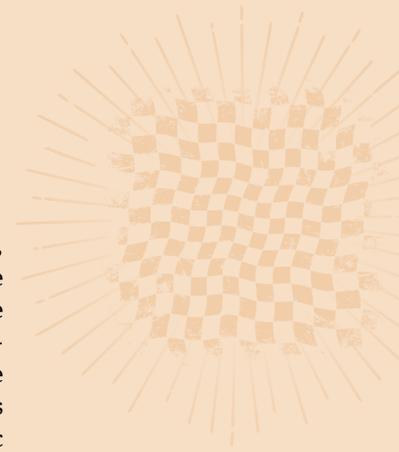
Benoît Lemire

*Pour les patients qui consultent Benoît Lemire, pharmacien au Service des maladies virales chroniques du Centre universitaire de santé McGill, les EPAP permettent d'obtenir des ordonnances adaptées à leurs besoins plus rapidement. Pour le pharmacien, c'est une nouvelle ère dans laquelle il a l'impression que son expertise est davantage reconnue.*

Au sein de ce service, qui traite 2000 patients principalement atteints du VIH, les pharmaciens travaillaient déjà en étroite collaboration avec les médecins avant même l'avènement des ententes de pratique avancée en partenariat.

« Nous avons déjà un grand appui des médecins avec qui on travaillait, dit Benoît Lemire. La différence, c'est que les ententes ont permis

d'optimiser notre travail de façon substantielle et de rentabiliser notre temps. Ce que ça change concrètement dans mon travail, au quotidien, c'est que je n'attends plus. Avant, quand je rencontrais un patient et que j'avais des recommandations, je devais attendre qu'un médecin lise ma consultation, rencontre le patient pour en discuter et les implante. Or, même si 99 % de



mes recommandations étaient approuvées, je devais quand même attendre. Depuis l'entente de pratique avancée, je peux mettre mes recommandations en œuvre dès que j'ai terminé mon évaluation. Je n'ai pas besoin de m'expliquer autant qu'avant.»

Cette confiance en son expertise apporte une forme de fierté professionnelle accrue au pharmacien, qui travaille auprès de patients atteints du VIH depuis de nombreuses années.

« En rétrospective, quand je regarde ma vie avant septembre 2022, c'était à la limite un peu humiliant de toujours aller voir le médecin pour lui expliquer que j'avais étudié le dossier, que j'avais questionné le patient et effectué des analyses, pour en arriver à la conclusion X. Le traitement du VIH est un domaine très pointu, et souvent, le médecin avait moins de connaissances que moi sur les choix de traitement que je proposais. »

Dans le cas du VIH, la demande la plus fréquente venant des patients est d'optimiser et de simplifier leur traitement. Cela tombe bien : l'une des expertises de Benoît Lemire est justement de simplifier les choses. Quand ils sortent de son bureau, les patients ont généralement moins de médicaments à prendre que lorsqu'ils y entrent.

« Dans l'histoire du VIH, on se souvient tous de reportages qu'on voyait avec des patients devant un comptoir rempli de pilules qui les gardaient en vie, avec des effets secondaires et des coûts importants, dit-il. Les nouveaux traitements sont plus simples, plus sécuritaires et moins chers, mais encore faut-il s'assurer qu'ils conviennent aux patients, car ceux-ci ont des parcours différents. »

Dans ce contexte, Benoît Lemire se voit donc comme un consultant, expert de ce domaine très poussé.

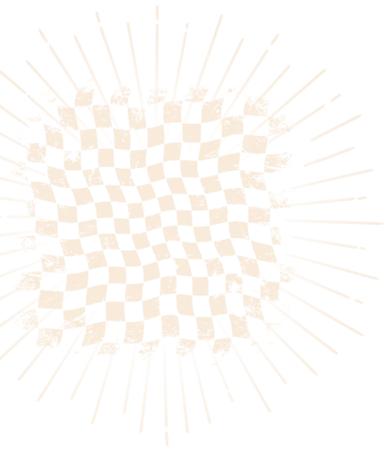
### LES EPAP DANS LES GMF

Pour les équipes des GMF, qui comprennent des médecins, des infirmières et des pharmaciens, les EPAP représentent également une avancée. Selon un sondage réalisé en mars 2022 auprès de 218 GMF, 17 % de ceux-ci avaient des EPAP en place.

« En tant que pharmacienne dans un GMF, on m'envoie des patients complexes pour faire une révision complète de la médication afin de réaliser un plan, explique Anne Maheu, pharmacienne au GMF-U de Bordeaux-Cartierville du CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal. Il y a des patients qui ont 25 médicaments. On fait donc beaucoup de dé-prescription et d'optimisation de la pharmacothérapie. »

Comme communauté de pratique, les pharmaciens en GMF ont été parmi les plus rapides à s'organiser lorsque les EPAP ont commencé, selon elle. « Nous avons fait de la formation auprès des pharmaciens, nous avons créé un squelette de contrat d'EPAP, nous avons organisé des webinaires et notre comité de travail a encouragé la mise sur pied et l'adoption de ces ententes, dit Anne Maheu. Ce qu'on visait, c'est tous les patients des GMF, pour toutes les conditions diagnostiquées au dossier. Nos ententes ne sont pas spécifiques à des conditions médicales, car on ne voulait pas se limiter. Si une condition est diagnostiquée, on peut ajuster la médication.

*« L'EPAP permet vraiment au pharmacien d'être efficace, croit Anne Maheu. Depuis l'avènement des EPAP, notre pratique est non seulement plus intéressante, elle est plus efficace pour le médecin, le patient et le GMF. Comparativement à ce que c'était avant, c'est le jour et la nuit ! »*



Nous avons jugé qu'en GMF, il était préférable d'avoir des ententes larges, car nous avons des soins de première ligne. Par exemple, si on a un patient diabétique qui fait aussi de l'hypertension, on veut pouvoir intervenir.»

### PLUS D'EFFICACITÉ

Il va sans dire que les va-et-vient entre pharmaciens et médecin causent inévitablement des délais dans l'implantation des traitements.

« L'EPAP permet vraiment au pharmacien d'être efficace, croit Anne Maheu. Depuis l'avènement des EPAP, notre pratique est non seulement plus intéressante, elle est plus efficace pour le médecin, le patient et le GMF. Comparativement à ce que c'était avant, c'est le jour et la nuit ! »

En revanche, la pharmacienne estime que les EPAP auraient plus d'impact dans les GMF si les pharmaciens qui y travaillent étaient plus présents. « La communauté de pratique des pharmaciens en GMF souhaite avoir plus de temps de présence, dit-elle. Actuellement, c'est équivalent, en moyenne, de deux jours par semaine. On aimerait avoir un équivalent de temps complet. »

Benoît Lemire est également d'avis que les EPAP contribuent à une meilleure efficacité. « Récemment, on a mis en marché une thérapie injectable, et de nombreux patients veulent y avoir accès. Les médecins me les envoient pour que je les évalue afin de déterminer si les injections leur conviendraient, et je décide si les probabilités sont bonnes d'avoir du succès avec cette nouvelle thérapie. Au lieu de les renvoyer vers leur médecin pour confirmer, si c'est propice, je fais l'ordonnance sur-le-champ, et le médecin fera un suivi plus tard avec le patient. »

### DIMINUTION DU TEMPS D'ATTENTE

Parmi les effets positifs de l'arrivée des EPAP, Benoît Lemire mentionne de son côté la réflexion et la clarification de l'offre de soins au sein de l'équipe de pharmaciens dont il fait partie.

« En même temps que l'établissement des EPAP, on a précisé ce qu'on voulait faire, et ce qu'on laisserait à d'autres professionnels, dit-il. Il faut s'assurer qu'on utilise le mieux possible notre temps afin de se donner tous les outils pour se consacrer à ce qui est vraiment au cœur de notre responsabilité. On s'engage là-dedans corps et âme, et cela a fait diminuer de façon substantielle notre liste de patients en attente. Au moment où nous avons implanté les EPAP, on avait, en moyenne, une attente de trois à six mois pour voir un pharmacien en consultation. Il faut dire qu'à cela s'est ajouté le soutien d'une adjointe administrative, mais aujourd'hui, nos patients peuvent s'attendre à avoir une réponse dans un délai de deux semaines. » ◀

*« Il faut s'assurer qu'on utilise le mieux possible notre temps afin de se donner tous les outils pour se consacrer à ce qui est vraiment au cœur de notre responsabilité. »*

— Benoît Lemire

# DEUX ANS D'EPAP : UN BILAN

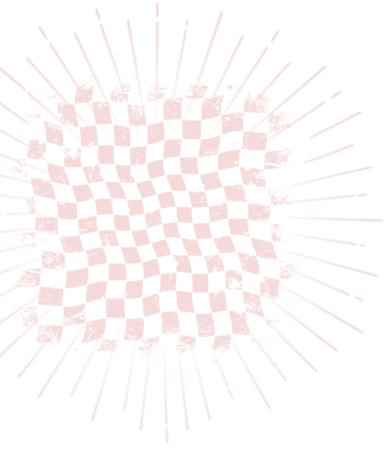
Par Caroline Rodgers – 37<sup>e</sup> AVENUE



*Jusqu'à maintenant, sur les quelque 10 000 membres de l'Ordre, plus de mille pharmaciens ont déclaré travailler avec de telles ententes depuis leur mise en place il y a deux ans. La majorité d'entre eux sont pharmaciens en établissement de santé.*

« Environ 66 % des établissements de santé du Québec ont déployé des EPAP spécifiques, c'est-à-dire pour un secteur en particulier. Il faut préciser qu'il y a des EPAP générales, très larges mais balisées par une offre de soins pharmaceutiques, et des EPAP spécifiques, pour un secteur donné.

On parle donc d'ententes conclues par clientèles, pour un groupe de patients, et non d'ententes individuelles. L'idée était de gagner en efficacité. Les pharmaciens concernés nous disent qu'ils ne voudraient pas revenir en arrière », mentionne Nathalie Marceau, pharmacienne et directrice



générale adjointe de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES).

On dénombre notamment des EPAP spécifiques dans les services d'oncologie, de gériatrie longue durée, de néphrologie ambulatoire, de cardiologie, de chirurgie, de santé mentale, de soins intensifs et de transplantation. Là encore, les rôles de chaque professionnel de la santé sont bien définis.

« Par exemple, dans l'entente dont j'ai eu connaissance en santé mentale, le psychiatre prend en charge le patient hospitalisé, et le pharmacien prend en charge la condition physique du patient, dit Nathalie Marceau. Si on a un patient hospitalisé pour psychose, mais qui présente aussi de l'hypertension, c'est le pharmacien qui va prendre en charge l'hypertension. Souvent aussi, dans les EPAP, le pharmacien va prendre en charge les effets secondaires des médicaments. »



Selon un sondage de l'APES réalisé au printemps 2023 et auquel ont répondu, entre autres, 33 chefs de service de pharmacie des établissements de santé, depuis l'avènement des EPAP, 59 % des pharmaciens concernés ont déclaré prescrire « fréquemment » de façon autonome, et 35 % ont dit le faire « occasionnellement ».

Après seulement deux ans, c'est un succès phénoménal, juge Patrick Boudreault.

### QUELQUES BARRIÈRES

Comme pour tout changement, quelques barrières se dressent sur le chemin des EPAP. Selon l'A.P.E.S., certains obstacles peuvent nuire à leur implantation ou à leur succès. On parle notamment de la variabilité dans l'autonomie désirée par les pharmaciens d'une même équipe, l'absence d'un système de garde pharmaceutique et le manque de compréhension du statut de pharmacien prescripteur par les autres professionnels.

Parmi les facteurs de succès, on pointe du côté de la relation de confiance associée à la présence d'un pharmacien au sein d'une équipe médicale depuis plusieurs années, la réceptivité des médecins à la prescription du pharmacien et l'historique de présence d'un pharmacien au sein d'un établissement.

« Si le pharmacien est présent plusieurs jours par semaine, depuis des années, il y a une relation de confiance, et les médecins seront plus favorables aux EPAP », ajoute Nathalie Marceau.

Dans certains cas, des médecins sont encore réticents envers les EPAP.

« Certains sont encore un peu plus frileux à cette nouvelle indépendance des pharmaciens », constate Anne Maheu, pharmacienne au GMF-U de Bordeaux-Cartierville du CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Pour faciliter l'implantation des divers changements amenés par la Loi 31, l'A.P.E.S. a créé une communauté de pratique avec tous les pharmaciens gestionnaires responsables de la mise en place des nouvelles activités de la Loi 31 afin qu'ils discutent et mettent des outils en commun pour élaborer des méthodes de travail.

*« Ces ententes amènent les pharmaciens à une meilleure utilisation des connaissances qu'ils ont depuis des années et leur permettent de définir une offre de soin pertinente pour leurs patients. Le parcours de soins s'en trouve simplifié et plus efficace. C'est une valeur ajoutée non seulement pour le public, mais pour l'ensemble de la profession. »*

« Avec notre regroupement de pharmaciens experts, nous avons élaboré une dizaine de modèles d'ententes types pour les proposer aux établissements. Ils peuvent partir de ces modèles et les adapter à leurs besoins. Nous avons aussi produit des balados sur les nouvelles activités de la Loi 31 ainsi qu'une vidéo pour faire connaître les EPAP. »

#### **DES BÉNÉFICES POUR LA PROFESSION ET LES PATIENTS**

L'avènement des ententes de pratique avancée représente un progrès pour l'ensemble de la profession au Québec, croit Patrick Boudreault.

« Cela permet de traiter beaucoup plus de patients et d'utiliser les connaissances et le savoir-faire des pharmaciens de façon plus efficace, parce qu'au lieu d'être continuellement en mode recommandation ou suggestion et de demander l'accord du médecin, le pharmacien est responsable des ordonnances et du suivi qu'il fait. Comme professionnel, c'est plus intéressant et plus motivant. »

Ces ententes amènent les pharmaciens à une meilleure utilisation des connaissances qu'ils ont depuis des années et leur permettent de définir une offre de soin pertinente pour leurs patients. Le parcours de soins s'en trouve simplifié et plus efficace. C'est une valeur ajoutée non seulement pour le public, mais pour l'ensemble de la profession.

Depuis la mise en place des ententes, Boudreault constate d'ailleurs que les pharmaciens qui en font partie sont heureux de ce nouveau développement professionnel.

« Ils sont contents de pouvoir faire plus, d'agir concrètement pour des patients, d'utiliser tout leur potentiel en déployant leur expertise, et ce, à la vue de tous. Il y avait parfois des ententes tacites et des pharmaciens plus progressistes qui jouaient ce rôle à l'arrière-plan, mais on est venu formaliser le tout de manière réglementaire. Quand on travaille sur un projet de loi, on observe les activités de nos membres, et on s'inspire de nos leaders. »

Ces nouvelles ententes ouvrent sans doute des portes pour l'avenir de la profession, croit le directeur.

« Le succès des ententes démontre que le pharmacien peut prescrire de nouvelles molécules de façon sécuritaire quand tout est bien organisé. Cela nous amènera peut-être plus loin un jour, en mettant la table pour un droit de prescrire encore plus autonome, comme on peut le voir ailleurs dans le monde, notamment au Royaume-Uni. L'entente de partenariat est un passage intéressant pour démontrer que, sur le plan de l'organisation des soins, c'est efficace et sécuritaire pour la population. » ◀

# TRAVAIL DES MINEURS : QU'EST-CE QUE LA LOI PRÉVOIT ?

Par la *Direction des affaires juridiques et secrétariat de l'Ordre*



**L**a pénurie de main-d'œuvre frappe tous les domaines d'activité au Québec et le monde de la pharmacie ne fait pas exception. Cette situation amène de plus en plus d'employeurs

à avoir recours à des adolescents pour pourvoir les postes disponibles. Le gouvernement a adopté, le 1<sup>er</sup> juin 2023, la nouvelle *Loi sur l'encadrement du travail des enfants* ayant pour objectif de réformer les

- Il est interdit d'avoir à l'emploi des enfants de 14 ans et moins, à l'exception de circonstances particulières, par exemple l'animation de camp de jour et le gardiennage d'enfants. Outre ces exceptions, les employeurs ont l'obligation de remettre à leurs employés de moins de 14 ans un avis de cessation d'emploi au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- Un enfant de plus de 14 ans, mais qui est toujours assujéti à l'obligation de fréquentation scolaire, ne peut travailler plus de 17 heures par semaine et pas plus de 10 heures, du lundi au vendredi.
- Les employeurs ont l'obligation d'identifier de façon particulière les risques touchant les travailleurs de 16 ans et moins.

règles relatives au travail des personnes mineures. Cette loi prévoit notamment les mesures suivantes :

Si vous employez des personnes mineures, nous vous invitons à prendre connaissance de ces nouvelles obligations.

Notez que depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par l'assistant technique en pharmacie*, le technicien en pharmacie et la personne en voie d'obtenir un permis d'exercice de la pharmacie l'an dernier, la réglementation de l'Ordre n'interdit plus aux pharmaciens de confier des tâches techniques liées à la constitution du dossier-patient ou à la préparation des médicaments à des mineurs.

Cependant, nous vous invitons à la prudence : lorsque vous confiez des activités techniques à un employé, vous devez vous assurer qu'il est qualifié pour les effectuer. Le *Guide d'exercice sur la délégation en pharmacie* apporte les précisions suivantes :

**« Vous devez vous assurer que les personnes qui vous assistent sont qualifiées pour exécuter ce que vous leur confiez, c'est-à-dire qu'elles ont le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires. Vous devez également vous assurer que le personnel qui collabore avec vous respecte les dispositions du Code des professions, de la Loi sur la pharmacie, du Code de déontologie des pharmaciens et des différents règlements applicables. »**

Ainsi, avant de confier des tâches à caractère technique à un jeune employé, vous devez être convaincu qu'il possède l'aptitude et la maturité nécessaire pour les accomplir. Agissez également avec prudence en ce qui a trait à l'accès aux narcotiques et aux médicaments contrôlés, pour assurer la sécurité des patients et aussi celle des employés eux-mêmes. À ce sujet, comme nous l'avons indiqué précédemment, les employeurs ont désormais la responsabilité d'identifier de façon particulière les risques affectant leurs employés de 16 ans et moins.

*« Essentiellement, au moment de confier une tâche à un employé, peu importe son âge, vous devez vous assurer qu'il possède les compétences nécessaires pour l'accomplir et que les mesures appropriées à ce que la tâche soit effectuée comme prévu, tant au plan de la qualité que de la sécurité, sont en place. »*

Il n'existe pas de règle ou de norme spécifique relativement aux tâches pouvant être effectuées par des mineurs. Essentiellement, au moment de confier une tâche à un employé, peu importe son âge, vous devez vous assurer qu'il possède les compétences nécessaires pour l'accomplir et que les mesures appropriées à ce que la tâche soit effectuée comme prévu, tant au plan de la qualité que de la sécurité, sont en place. Il va de soi que l'âge et la maturité de l'employé constitueront des facteurs qui compteront dans vos réflexions à ce sujet. ◀

**Pour toute interrogation sur l'application de la nouvelle loi, nous vous proposons de consulter le site Web de la CNESST :**

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/travail-jeunes>

# L'IMPORTANCE DE DÉVELOPPER SON IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Par Francis Hébert-Bernier, 37<sup>e</sup> AVENUE

*En tant que pharmacien ou pharmacienne, vous êtes appelé à faire preuve d'une grande polyvalence au quotidien, ce qui peut parfois amener une certaine confusion quant à votre rôle. Pour mieux définir celui-ci, solidifier votre identité professionnelle est nécessaire.*

Qu'est-ce que c'est, au fond, un pharmacien ? La question peut paraître simple à première vue, mais la réponse ne vient pas nécessairement facilement pour la plupart des pharmaciens et pharmaciennes, remarque la titulaire de la Chaire de leadership en enseignement Familiprix en pharmacie communautaire, Marie-Laurence Tremblay.

Selon elle, si cette situation prévaut, c'est parce que l'identité professionnelle des pharmaciens reste encore à définir. « L'identité professionnelle, c'est ce que nous sommes dans le contexte de notre profession. C'est non seulement ce que nous sommes comme individus, mais aussi collectivement comme professionnels. C'est aussi simple et aussi complexe que ça », explique-t-elle.

## CÉLÉBRER SA POLYVALENCE

La profession a évolué rapidement au cours des dernières années et continue de le faire aujourd'hui sous la pression des nouvelles technologies. Tout ce changement, combiné à la multiplicité des rôles et des contextes dans lesquels évoluent les pharmaciens et les pharmaciennes, rend plus difficile le travail de réflexion nécessaire à l'émergence d'une identité professionnelle forte, souligne la chercheuse.

« Mes étudiants et étudiantes en pharmacie ont parfois plus de facilité à définir ce qu'est un



*« Si on a une identité professionnelle qui n'est pas très forte et assumée, le message que nous envoyons aux autres professionnels, c'est que nous ne sommes pas très utiles ou que nous serions remplaçables. »*

— Marie-Laurence Tremblay

médecin qu'un pharmacien parce qu'il n'y a pas nécessairement de consensus sur une seule façon d'être pharmacien», illustre-t-elle.

Toutefois, loin d'être nuisible, cette polyvalence particulière des pharmaciens pourrait être placée au centre de leur identité professionnelle et devenir un élément clé de ce qui les différencie du reste des personnes qui œuvrent dans le secteur de la santé. « Par exemple, l'arrivée de l'intelligence artificielle peut menacer bien des emplois, mais si les pharmaciens continuent de se diversifier, je pense qu'on va être un peu plus difficiles à remplacer que si on a un seul et unique rôle », poursuit-elle.

#### UN ATOUT POUR SOI...

Reconnaître plus clairement l'ensemble des facettes qui forment leur quotidien peut aussi aider les pharmaciens et les pharmaciennes à se réconcilier avec certaines de leurs fonctions qui sont parfois moins valorisées, ajoute Marie-Laurence Tremblay.

Pour illustrer, une pharmacienne qui se considère d'abord et avant tout comme une clinicienne, mais qui passe 70% de son temps à des activités de distribution, sera peut-être malheureuse, car elle n'accorde pas d'importance à ce qui constitue la majorité de sa journée de travail. « Mais si elle se dit plutôt que la distribution est un travail essentiel et que les pharmaciens sont

ceux qui sont les mieux placés pour l'accomplir, c'est plus facile d'accepter que cette tâche fasse partie de son travail et même de réfléchir à de nouvelles façons d'y apporter davantage de valeur ajoutée », mentionne la chercheuse.

#### ... ET POUR LES AUTRES

Une identité professionnelle forte et bien définie offre des avantages qui vont bien au-delà de ce qu'elle peut amener sur le plan personnel. Elle aide aussi à prendre sa place par rapport aux autres et à mieux leur faire comprendre qui on est et ce qu'on a à offrir, explique Marie-Laurence Tremblay.

Cela peut, par exemple, aider les pharmaciens et les pharmaciennes à mieux s'affirmer auprès des autres professionnels de la santé et les aider à faire valoir à ces derniers leur contribution.

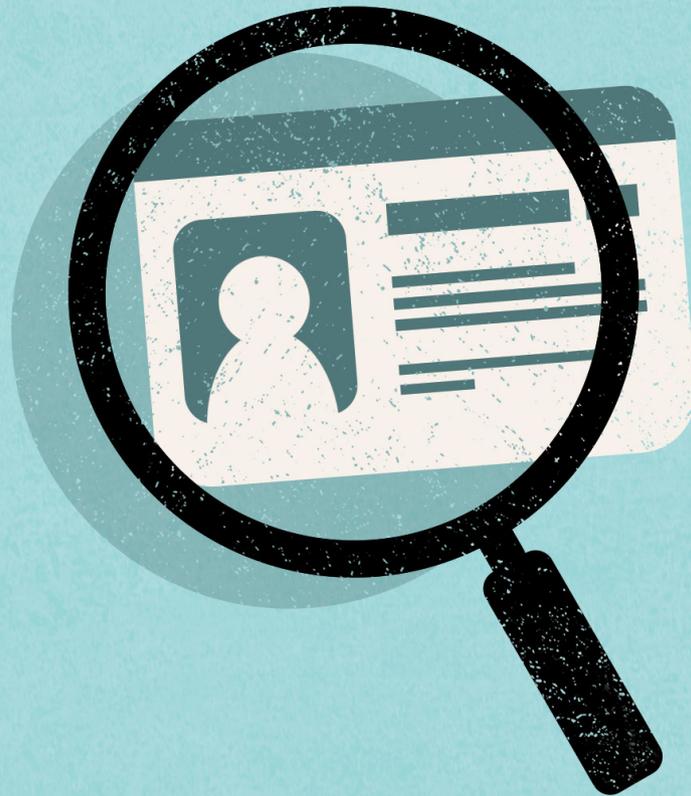
« Si on a une identité professionnelle qui n'est pas très forte et assumée, le message que nous envoyons aux autres professionnels, c'est que nous ne sommes pas très utiles ou que nous serions remplaçables. Alors que si nous nous assumons pleinement et que nous prenons à bras le corps les activités qui nous reviennent, ça peut avoir un impact très positif sur nos relations interprofessionnelles », résume-t-elle.

Mais pour Marie-Laurence Tremblay, c'est dans la relation que vous entretenez avec vos patients au quotidien où vous avez le plus à gagner : en affirmant plus clairement votre identité professionnelle. « Nous sommes très présents dans leur vie, mais il subsiste souvent une méconnaissance de jusqu'où l'on peut aller pour les aider », indique-t-elle.

Parce qu'après tout, si vous voulez que votre clientèle comprenne que vous pouvez faire beaucoup plus que de renouveler des ordonnances, il faut qu'elle puisse comprendre ce que c'est, au fond, un pharmacien... Et qui de mieux placé pour l'en informer que vous ? ◀

QUESTION DE PRATIQUE

**POURQUOI METTRE EN PLACE  
UN PROCESSUS DE  
DOUBLE VÉRIFICATION  
DE L'IDENTITÉ DU PATIENT DANS  
LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT ?**



*Il est essentiel de bien identifier vos patients, sans quoi les conséquences pourraient être graves.*

Selon les déclarations transmises au Fonds d'assurance responsabilité (FARPOPQ), les erreurs d'identification sont en constante croissance et représentent près de 9% des déclarations reçues. Depuis 2020, c'est le 2<sup>e</sup> type d'erreur en importance.

Les situations rapportées à la FARPOPQ se produisent à différentes étapes du circuit du médicament et impliquent l'ensemble des intervenants tels que l'ATP, la caissière, le livreur, le pharmacien, et même des intervenants à l'extérieur de votre milieu.

**VOICI QUELQUES TYPES D'ERREURS DÉCLARÉES:**

<b>À la réception de l'ordonnance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Patients ayant le même nom et demeurant sur la même rue</li> </ul>
<b>À la saisie des renseignements et de l'ordonnance au dossier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossier d'un patient X déjà à l'écran, mais l'ordonnance ou les renseignements à saisir sont pour le patient Y</li> </ul>
<b>Lors de la préparation des médicaments, de l'assemblage et de l'étiquetage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mélange de produits destinés à différents patients lors de l'assemblage dans le sac</li> <li>– Bon médicament pour le bon patient, mais mauvaise étiquette apposée</li> <li>– Produits pour deux patients dans un même sac</li> <li>– Adresse postale non correspondante à l'adresse du destinataire demandant les produits</li> </ul>
<b>À la remise au patient à la pharmacie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Patient ayant le même nom et la même date de naissance qu'un autre</li> <li>– Patient qui se présente au comptoir, mais qui n'est pas celui appelé</li> </ul>
<b>À la livraison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Même immeuble, même nom de patient</li> <li>– Étiquette adresse détachée et rattachée au mauvais sac (fixée avec un trombone)</li> </ul>
<b>À l'administration d'un médicament</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Vaccin administré à une personne différente de celle identifiée sur l'étiquette</li> </ul>
<b>À la transmission d'un profil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande de profil par un hôpital pour un patient hospitalisé, mais le profil fourni appartient à un autre patient ayant le même nom</li> </ul>
<b>Au transfert d'une ordonnance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'ordonnance transférée a été saisie au dossier d'un patient ayant le même nom plutôt que dans le dossier du patient à qui le médicament était destiné</li> </ul>
<b>À la prise d'une ordonnance verbale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'ordonnance était destinée à un patient, mais a été remise à un patient ayant un nom de consonance semblable</li> </ul>

**COMMENT INSTAURER UN PROCESSUS  
FIABLE D'IDENTIFICATION DU PATIENT ?**

Différents moyens peuvent être mis en place pour identifier correctement un patient. La double vérification signifie que vous utilisez au moins deux renseignements d'identification pour arrimer le patient à son dossier. Moins le renseignement fourni est fiable, plus on en demandera d'autres.

Pour instaurer un processus fiable, il faut d'abord analyser votre circuit du médicament pour détecter vos maillons faibles :

- Faites une analyse de ce risque aux différentes étapes de votre circuit et identifiez les moyens à mettre en place pour minimiser le risque.
- Revoyez vos procédures en tenant compte de votre analyse.



*« Différents moyens peuvent être mis en place pour identifier correctement un patient. La double vérification signifie que vous utilisez au moins deux renseignements d'identification pour arrimer le patient à son dossier. »*

**Des pistes pour vous aider à éviter ce genre d'erreur**

Dotez-vous de procédures claires, incluant les éléments suivants :

- Confirmer l'identité du patient ou de la personne désignée à l'aide de tous les renseignements d'identification disponibles : nom, prénom, numéro d'assurance maladie, numéro de téléphone, date de naissance, etc.
- Utiliser des questions ouvertes (ex. : « Quel est votre numéro de téléphone ? »).
- S'assurer de bien comprendre la personne lorsque des questions lui sont posées, la faire répéter en cas de besoin.
- Épeler le nom/prénom lors d'une demande d'un tiers.
- Vérifier que le dossier identifié par l'ATP correspond au patient à qui est destiné le soin ou le service (nouvelle ordonnance, demande de consultation, administration, etc.).
- Indiquer directement sur l'ordonnance les renseignements à utiliser pour rechercher le dossier. Lorsque plusieurs patients se présentent à l'écran, s'assurer de choisir le bon dossier patient et revérifier ce choix à partir d'un nouveau renseignement.
- Optimiser les aires de travail pour favoriser la concentration et effectuer

une seule tâche à la fois.

- À partir du reçu, identifier les numéros d'ordonnance appartenant à un même patient.
- Vérifier le contenu du panier par rapport au reçu et à l'étiquette à coller sur l'emballage.
- Fixer de façon permanente l'étiquette adresse au sac ou au colis.
- Sensibiliser le livreur aux risques d'une lecture trop rapide des informations inscrites sur l'étiquette.
- Remettre en main propre le colis et demander au patient de s'identifier (par des questions ouvertes, en utilisant au moins deux renseignements apparaissant sur l'étiquette collée au sac).
- Demander au livreur d'inscrire dans son registre le nom de la personne à qui le sac est remis.

- Rappeler régulièrement au personnel les règles à suivre lorsqu'une tierce partie se présente au comptoir pour récupérer un médicament.

**Déterminez les étapes du circuit du médicament où ces procédures seront appliquées:**

- Ordonnance verbale
- Recherche du dossier patient
- Remise/livraison de médicament
- Administration de médicament
- Demande de profil médicamenteux
- Demande de consultation

N'oubliez pas que de corriger un événement est beaucoup plus long que de bien appliquer des procédures. Dans cette optique, n'hésitez pas à faire répéter une personne en cas de mauvaise compréhension! ◀



**PHARMA TRANSAC**  
INC.  
COURTIER EN PHARMACIE

LES SPÉCIALISTES DE LA  
PHARMACIE INDÉPENDANTE



## ÊTRE BIEN REPRÉSENTÉ FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

**AVEC TOUT PRÈS DE 300 TRANSACTIONS DE PHARMACIE RÉALISÉES PARTOUT AU QUÉBEC ET PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR VOUS FAIRE CONSEILLER.**

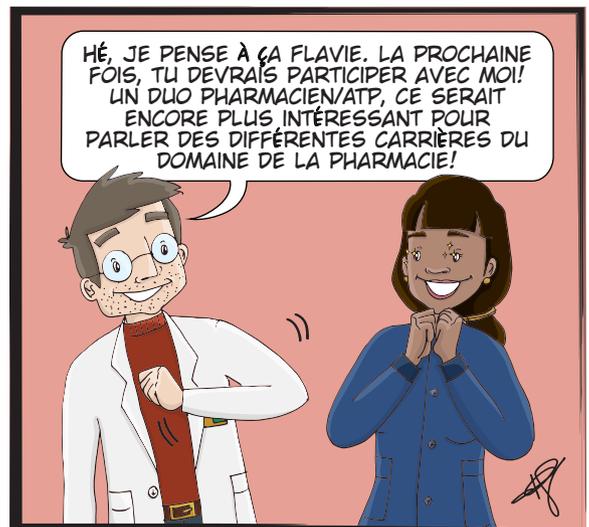
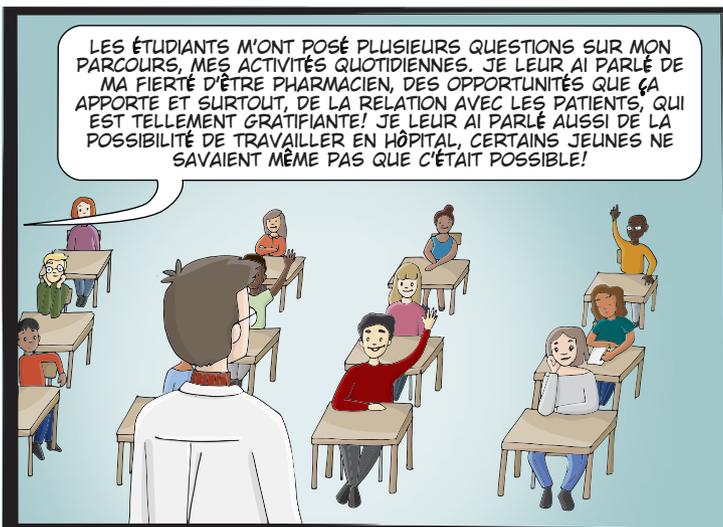
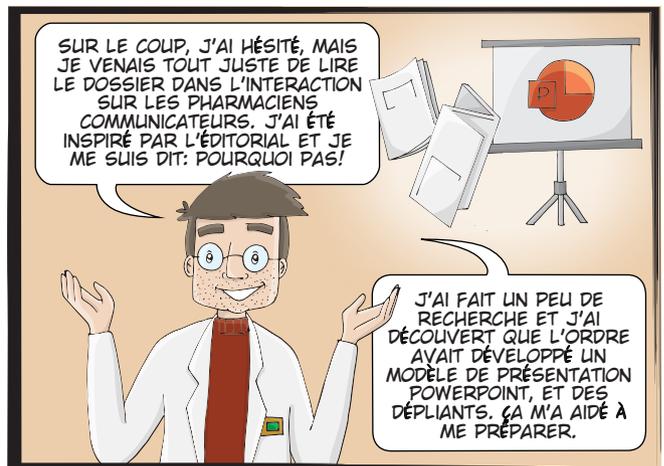
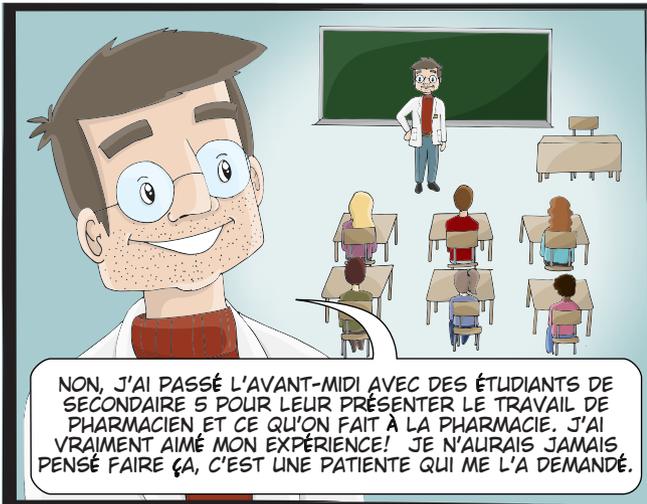
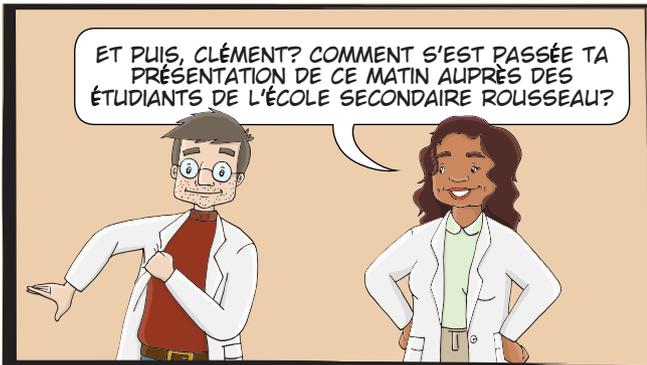
**PHARMACIEN(NE) PROPRIÉTAIRE**

Vous songez vendre? Laissez-nous, confidentiellement, vous donner notre opinion sur la valeur marchande de votre pharmacie. Avant d'accepter une offre, surtout si peu d'acheteurs ont été sollicités, n'hésitez pas à nous consulter, sans engagement et sans frais, afin d'être certain de vendre à un prix raisonnable. Avec l'expérience que nous cumulons, nous avons presque tout vu. Nous travaillons avec toutes les bannières et nous sommes en mesure de bien vous conseiller AVANT et PENDANT le processus de vente. Être représenté par une personne qui s'occupe seulement de vos intérêts et qui n'a pas de conflit d'intérêt parce qu'elle représente en même temps, soit l'acheteur, soit la bannière, fait toute la différence.

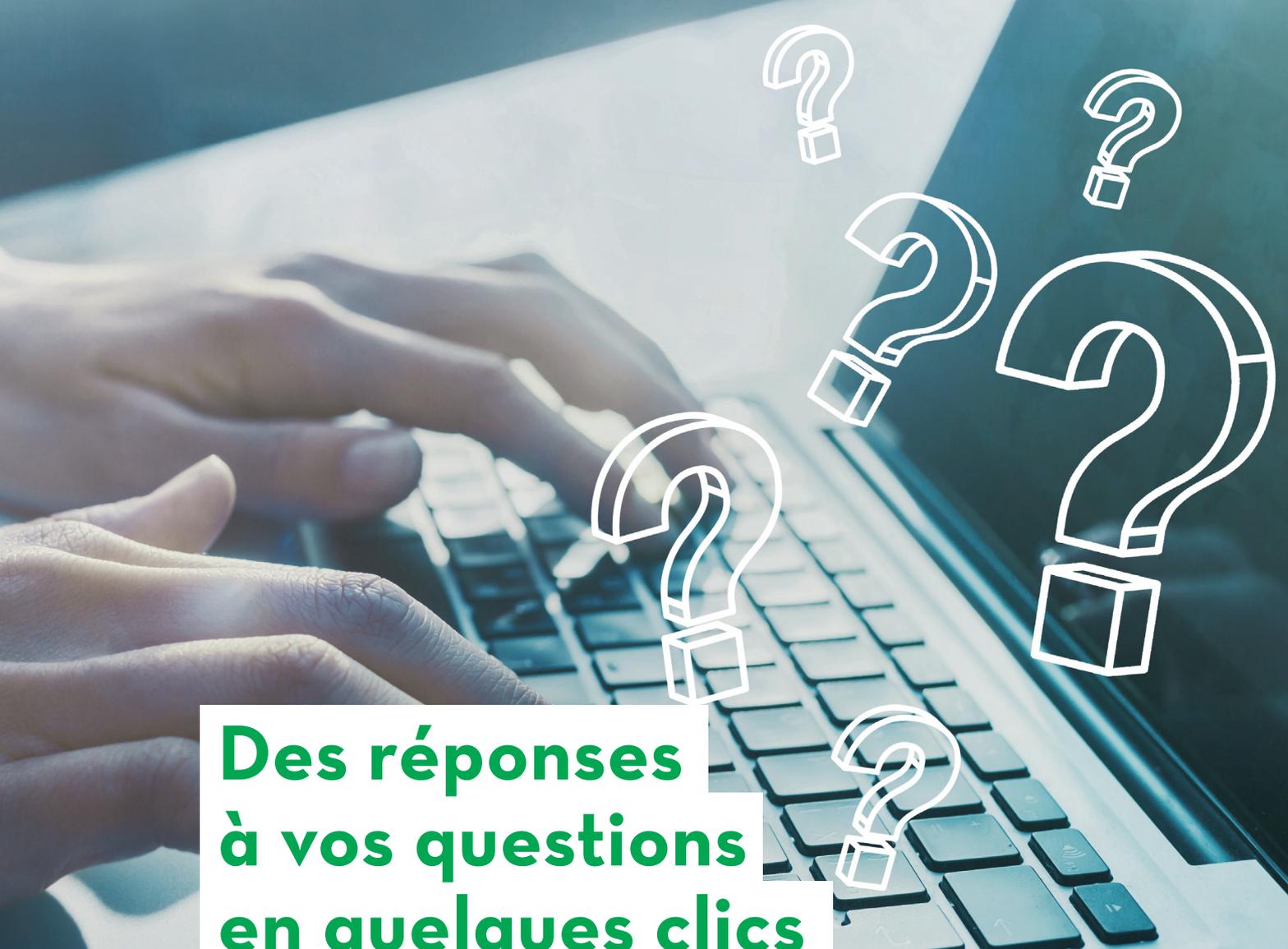
**POUR LES PHARMACIENS(NES) QUI SOUHAITENT DEVENIR PROPRIÉTAIRES**

Puisque les dossiers de vente demeurent confidentiels, communiquez avec nous et toutes les bannières et intervenants de l'industrie afin de vous faire connaître. Faire savoir à l'industrie que vous êtes à la recherche est primordial. Vous ne savez pas qui vous présentera le BON dossier. Vous avez des questions concernant l'acquisition d'une pharmacie, appelez-nous! C'est gratuit et confidentiel.

# LE PETIT MONDE DE CLÉMENT



**Vous désirez présenter votre profession à des jeunes du primaire, du secondaire ou du collégial ? Consultez la section documentation de notre site Web, sous « Documents pour le public » afin d'obtenir les dépliants et présentations PPT disponibles sur le sujet.**



# Des réponses à vos questions en quelques clics

**Vous désirez valider certains renseignements ou encore savoir comment procéder dans diverses situation ? Visitez notre foire aux questions sur la pratique professionnelle.**

**Deux façons simples d'accéder à l'information**

**1**

**En cliquant sur une thématique  
(projet de loi 31, ordonnances,  
organisation du travail, etc.)**

**2**

**En cherchant  
via le moteur  
de recherche**



**ORDRE DES  
PHARMACIENS  
DU QUÉBEC**

**Disponible au [opq.org](http://opq.org)**

Pratique professionnelle > Questions de pratique

## DANS LES MÉDIAS

# LE RÔLE IMPORTANT DES JOURNALISTES D'ENQUÊTE

Par *Julie Villeneuve*, directrice des communications et des relations avec les membres et le public

En juin dernier, *Le Devoir* publiait un intéressant dossier de la journaliste Stéphanie Vallet sur les « cliniques de vitaminothérapie par voie intraveineuse ». Très populaires sur les médias sociaux, ces cliniques qui offrent des thérapies aux prétendues vertus (simuler la libido ou soutenir l'humeur, par exemple) sont fréquentées par des personnes qui pensent obtenir un bénéfice à se faire injecter un cocktail de vitamines.

Nul besoin de dire qu'il y a bien peu de fondements scientifiques derrière les allégations faites par ces cliniques. Malgré cela, bon nombre d'influenceurs font la promotion de ces traitements, vendus à plusieurs centaines de dollars.

Dans le cas des cliniques offrant ces services,

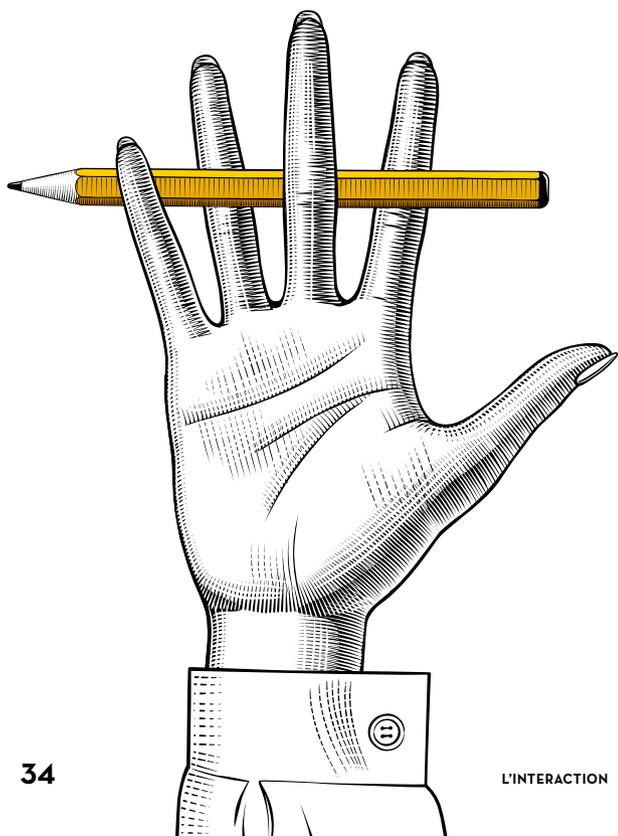
le mode de fonctionnement laisse place à plusieurs questions. La journaliste soulevait avec raison le fait que les médicaments injectés n'étaient pas homologués par Santé Canada. Jean-François Desgagné, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, est intervenu pour sa part sur le fait que des ordonnances collectives permettraient l'injection de ces traitements.

« Effectuer une ordonnance collective, ce n'est pas donner un chèque en blanc que tu signes à quelqu'un pour injecter n'importe quoi dans n'importe quelle situation à n'importe qui », a-t-il mentionné à la journaliste. Il a par ailleurs précisé qu'il trouvait les pratiques de ces cliniques de perfusion « extrêmement préoccupantes ».

Dans le but d'écrire son article, la journaliste d'enquête Stéphanie Vallet s'est fait passer pour une cliente désireuse d'obtenir un traitement, ce qui lui a permis de voir les fioles de médicaments et de réaliser, notamment, qu'il s'agissait de produits non homologués.

Sans journaliste d'enquête, de telles pratiques passeraient parfois inaperçues. Ce type de journalisme demande beaucoup de ressources, ce dont les médias traditionnels disposent moins, à cause de la crise actuelle. Les revenus publicitaires étant en baisse, il devient plus difficile pour eux d'investir temps et énergie dans des enquêtes de moyenne ou longue haleine. Il n'en demeure pas moins que c'est à ce type de journalisme qu'on doit les révélations entourant le scandale des commandites, de la construction et des histoires de dopage dans le monde du sport, notamment.

Dans cette optique, l'Ordre se fait toujours un devoir de répondre aux demandes des médias. Lorsque des demandes concernent un sujet qui n'est pas directement de notre ressort, nous y donnons suite en dirigeant les médias vers les meilleures sources. ◀



# PORTRAIT DE PHARMACIEN



**DAVID WILLIAMSON, pharmacien aux soins intensifs  
à l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal**

David Williamson est un pharmacien passionné qui exerce à l'hôpital depuis plus de 20 ans. Son rôle est de garantir que chaque patient bénéficie de la thérapie optimale. Il est impliqué dans tous les aspects de la pharmacothérapie, y compris la vérification des médicaments, des doses et l'historique médicamenteux des patients. Il apporte son soutien aux autres professionnels de la santé afin de prendre les meilleures décisions pour les patients. Que ce soit en aidant les infirmières dans l'administration des médicaments ou en collaborant avec les équipes médicales sur des thérapies complexes, David est un membre clé d'une équipe interdisciplinaire composée d'infirmières, de préposés, de nutritionnistes, de médecins et d'étudiants. ◀

Lire la suite sur notre site Web : <https://bit.ly/williamsond>



Congrès Québécois  
en Santé Respiratoire

9 & 10 novembre  
2023



GRAND QUAI DU  
PORT DE MONTRÉAL

Plus de 10 heures de formation sur les dernières avancées scientifiques et médicales en santé respiratoire : cancer du poumon, maladie de Lyme, qualité de l'air, VRS...

Programmation et inscription : [poumonquebec.ca/cqsr](https://poumonquebec.ca/cqsr)

Faculté de pharmacie

Université   
de Montréal  
et du monde.



## Microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle

en soins  
pharmaceutiques  
aux aînés

Offrez des soins pharmaceutiques avancés,  
de qualité et sécuritaires auprès des aînés

Les aînés représentent une proportion de plus en plus grande de votre clientèle?

Acquérez des connaissances, des compétences et des habiletés nécessaires à l'optimisation de la pharmacothérapie complexe des personnes âgées, incluant l'élaboration et l'application d'un plan de soins pharmaceutiques personnalisé répondant à leurs besoins.

Bénéficiez de l'enseignement de plus de 40 expertes et experts en gériatrie.

